

## FAQ - FOIRE AUX QUESTIONS

### GÉNÉRALITÉS

#### Quel est le but du projet test ?

Plus nous trions et recyclons, plus nous contribuons à la préservation de notre planète. C'est la raison pour laquelle les autorités régionales et Fost Plus, l'organisation responsable de la collecte, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers dans notre pays, examinent s'il est possible de collecter et de recycler encore plus d'emballages en plastique.

#### Le projet se déroule-t-il uniquement au sein de la Commune de Frameries ?

Six communes à travers tout le pays ont été sélectionnées pour participer au projet test, soit : Aalter, Frameries, Hannut, Marchin, Waregem et Wervik.

#### Combien de temps va durer ce projet pilote ?

Le projet pilote durera au minimum 1 an. Ce nouveau scénario de collecte fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation approfondis, notamment en ce qui concernant la composition des déchets collectés, la qualité des matières triées, les possibilités de leur recyclage durable ou bien encore la mesure de l'impact économique et environnemental du projet, l'évaluation du niveau de participation de la population et la compréhension des nouvelles règles de tri, ... L'avenir de la collecte des PMC en Belgique dépendra des résultats du projet test.

#### Quels sont exactement les changements pour les citoyens de Frameries ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le sac bleu PMC a été remplacé provisoirement par le sac mauve P+MC. En plus des emballages qui étaient autorisés précédemment dans le sac bleu, ce sac mauve P+MC peut également contenir de nombreux autres emballages en plastique, à savoir les barquettes, les rapiers et les pots en plastique mais aussi les films, les sacs et les sachets en plastique. Et c'est une bonne nouvelle, car les citoyens ont ainsi la possibilité de diminuer la quantité de leurs déchets résiduels. Vous trouverez les nouvelles règles de tri via ce lien. Les jours et la fréquence des collectes restent inchangés par rapport à 2016 et sont repris dans le calendrier des collectes (collecte tous les 15 jours le jeudi à Frameries).

#### Que se passera-t-il après le projet test ?

Le projet a été prolongé d'un an. L'avenir de la collecte des PMC dépendra des résultats du projet test.

## SITUATION PERSONNELLE

### Où peut-on se procurer les nouveaux sacs mauves? Combien vont-ils coûter ?

Vous pouvez pour cela vous rendre dans les points de vente suivants :

- Carrefour Market Mestdagh (rue Archimède, 5 à Frameries) ;
- Intermarché (route Nationale, 3 à La Bouverie) ;
- Carrefour Market (rue de l'Industrie, 185 à La Bouverie) ;
- Librairie Duelz (rue de la Verdure, 3 à La Bouverie) ;
- Presta Oil & Drink (rue des Saules, 77 à Frameries) ;
- Boucherie Delaunois (rue du Progrès, 2 à Eugies) ;
- AD Delhaize (rue Léon Defuisseaux, 24 à Frameries) ;
- Okay (rue de l'Industrie, 30 à La Bouverie).

### Quelle est la fréquence de ramassage des sacs mauves P+MC ?

La fréquence et les jours de collecte restent inchangés par rapport à la collecte actuelle des PMC, c'est-à-dire le jeudi, tous les 15 jours, pour Frameries.

### Le contenu des sacs est-il contrôlé ?

Le contenu des sacs est contrôlé à chaque collecte. Si votre sac n'est pas correctement trié, un autocollant de refus y est apposé. Vous devez alors trier à nouveau vos déchets et les présenter à la prochaine collecte.

### Peut-on amener ces sacs mauves P+MC à l'Ecoparc ?

Les citoyens devront déposer leurs sacs P+MC à la collecte organisée en porte-à-porte. Les sacs mauves ne peuvent donc pas être amenés aux Ecoparcs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les PMC ne sont plus collectés via les Ecoparcs.

### Où peut-on trouver plus d'infos ?

Les habitants peuvent obtenir plus d'infos sur le projet sur les sites Internet de la Commune, de l'Intercommunale Hygea et de Fost Plus suivants : [www.frameries.be](http://www.frameries.be), [www.hygea.be](http://www.hygea.be), [www.fostplus.be/fr/projettest-Frameries](http://www.fostplus.be/fr/projettest-Frameries) ou en contactant l'Intercommunale au 065/87.90.90 et la Commune au 065/61.12.11.

## TRI DES DECHETS

### Que deviennent les contenus de ces sacs ? Où sont-ils triés et recyclés ?

Les emballages collectés dans le sac mauve P+MC sont triés dans un centre de tri, tout comme le PMC actuellement. Ils sont triés en différentes fractions (plusieurs fractions plastiques, acier, aluminium, cartons à boissons, sacs et films et résidus). Des débouchés de recyclage durables sont actuellement recherchés pour les nouvelles fractions plastiques triées.

### Avec ces nouvelles règles de tri, y a-t-il encore des emballages qui se retrouveront dans les ordures ménagères ? Si oui, lesquels ?

L'élargissement de la collecte PMC concerne de nombreux emballages en plastique. Certains ne sont pas acceptés, car ils ne trouvent pas leur place actuellement dans les filières de recyclage, ou parce qu'ils ne sont pas compatibles au niveau du recyclage avec d'autres emballages plastiques du même type ou non, ou encore, parce les produits qu'ils ont contenu sont dangereux ou peuvent engendrer d'importants problèmes dans les unités de recyclage. C'est le cas des emballages en plastique avec

une couche d'aluminium (exemple : paquets de chips), la frigolite et les emballages biodégradables, et bien entendu, les Petits Déchets Dangereux (exemple : emballages ayant contenu des produits corrosifs ou nocifs) qui doivent être déposés à l'Ecoparc. Ceci étant, on estime à environ 8 à 9 kg par habitant et par an la quantité d'emballages en plastique supplémentaire qui pourra être recyclée à travers ce nouveau scénario de collecte. Il s'agit donc de 8 à 9 kg qui ne se retrouveront pas dans le sac à ordures ménagères des habitants, ce qui leur permettra de réaliser une économie substantielle.

### Que vont devenir les sacs mauves usagés ?

Les sacs mauves usagés sont triés avec les films, les sacs et les sachets en plastique issus des P<sup>+</sup>MC. Des débouchés de recyclage sont recherchés pour cette fraction, mais sans certitude encore sur la possibilité de recyclage mécanique.

## DIVERS

### Les écoles participent-elles aussi au projet pilote ?

Les écoles et les petits commerces participent aussi au projet pilote.

Vous pouvez télécharger des affiches avec les nouvelles règles de tri P+MC sur <http://www.fostplus.be/fr/projettest-Framerics>.

### Vous êtes une entreprise et souhaitez des affiches pour communiquer auprès de vos membres, visiteurs et collaborateurs ?

Afin de vous aider à communiquer les nouvelles règles au sein de votre entreprise ou organisation, vous pouvez télécharger et imprimer des affiches de communication sur les règles de tri sur le site web d'Hygea [www.hygea.be](http://www.hygea.be), rubrique « Les P+MC – Projet pilote ».

### Qu'en est-il de la cité Bellevue à Frameries concernée par un autre projet pilote relatif à l'habitat vertical ?

Les habitants de la cité Bellevue participent aussi au projet test P<sup>+</sup>MC, à la différence qu'ils n'utilisent pas de sacs comme pour le PMC actuellement. En effet, les habitants déposent leurs PMC directement en vrac dans des conteneurs 240 L situés dans des îlots de tri répartis sur le site de la cité. Ces îlots de tri ont été adaptés avec les nouvelles consignes de tri du P<sup>+</sup>MC.

Plus d'infos au  
065/87.90.90 ou  
065/61.12.11